

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de location d'une écurie sise dans la cour de l'ancienne ferme Jacques HENRY sise rue de Secours, à LUDRES acquise par la Commune en 1973.

Cette demande est présentée par Monsieur François CARAN Eleveur, 161 rue Saint Dizier à NANCY qui désire y loger quelques chevaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- Le Maire est autorisé à louer à titre temporaire et révocable à tout moment, l'écurie située dans la cour de l'immeuble communal 9 rue de Secours à LUDRES à Monsieur François CARAN 161 Rue St-Dizier à NANCY.

Cette location prendra effet le 1er JUILLET 1975.

Le Loyer est fixé à 200 Frs par mois, payable mensuellement et d'avance sur émission d'une simple lettre de recettes.

Monsieur CARAN devra présenter une caution solvable.

Pendant toute la durée de la location faite à titre précaire, l'occupant temporaire des lieux ne pourra demander aucune réparation et aucun aménagement des lieux.

Il devra s'engager à quitter les lieux dès qu'il y aura été invité par simple lettre.

Il fera son affaire personnelle de l'alimentation en eau et en électricité de cette écurie.

Cet immeuble étant voué à la démolition, il ne sera pas établi de bail, mais une simple convention réglant les modalités d'occupation.